

Kuoni propose son assurance Grippe A/H1N1 avec Mondial Assistance



Dans le contexte de risque de pandémie, Kuoni, en collaboration avec Mondial Assistance, vous propose un complément d'assurance optionnel, **annulation et assistance Grippe A/H1N1**.

Si les autorités françaises décident de passer à un niveau d'alerte supérieur (5B ou 6), pouvez-vous vous assurer contre les conséquences d'une annulation de votre voyage due à la Grippe A ?

Oui, cette nouvelle assurance couvre les frais d'annulation en cas de maladie avant le départ.

▪ **Combien coûte-t-elle ?**

Afin d'être couvert, en cas d'annulation liée à la grippe A/H1N1, il suffit de s'acquitter d'une prime de 10 € TTC par passager **en complément** de la souscription d'un contrat multirisque **Garantie Privilège**.

▪ **Que couvre t-elle ?**

Les frais d'annulation avant le départ sous déduction d'une franchise de 20%.

L'assurance grippe A/H1N1 couvre-t-elle en cas de maladie à l'étranger ?

Oui, la prise en charge se fera dans les mêmes conditions que pour la garantie Privilège Kuoni.

▪ **Que couvre-t-elle ?**

Les frais d'assistance à destination comme par exemple les frais médicaux, les frais de modification du billet d'avion de retour, les nuits supplémentaires sur place...

Quand peut-on souscrire cette nouvelle assurance ?

- Cette assurance, valable pour les réservations effectuées entre le 15 septembre et le 30 avril 2010, doit être souscrite au moment de la réservation, en complément de la garantie Privilège.

Sous certaines conditions, il est possible, si vous avez réservé un voyage avant le 15 septembre (et dont le départ a lieu à compter du 25 octobre), de souscrire cette nouvelle assurance.